

# PROJET DE RÉHABILITATION DES DIGUES DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS

## COMpte-rendu de la rencontre sectorielle à Saint-Louis-de-Montferrand janvier 2025

### I. INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île d'Ambès, une rencontre sectorielle avec les habitants de Saint-Louis-de-Montferrand a été organisée mardi 28 janvier 2025 à la salle Sainte-Barbe. L'objectif était de :

- Présenter l'avancée du projet, de la stratégie foncière et du programme des travaux
- Proposer un temps de questions-réponses entre les résidents de la commune concernée et les équipes de Bordeaux-Métropole

Le déroulé proposé pour la rencontre sectorielle :

- Des propos introductifs par Madame Josiane ZAMBON, Maire de Saint-Louis-de-Montferrand et de Monsieur Alexandre RUBIO, Maire de Bassens et Conseiller métropolitain délégué à la gestion des risques inondation et technologiques
- Une présentation du projet finalisé et du programme des travaux,
- Un premier temps de questions – réponses,
- Une présentation de la stratégie foncière,
- Un deuxième temps de questions – réponses

### Liste d'intervenants

- **Cécile CALAS**, cheffe du Service GEMAPI de Bordeaux Métropole
- **Philippe KERLAN**, responsable de centre travaux GEMAPI de Bordeaux Métropole
- **Yves BUCHWALTER**, chef de projet travaux au sein du service GEMAPI de Bordeaux Métropole
- **Isolde RIVAS**, directrice conseil concertation à l'Agence Neorama

Le présent compte rendu restitue les principaux sujets présentés, les questions posées par les participants et les réponses apportées par l'équipe technique de Bordeaux Métropole. Ce temps d'information a réuni 66 personnes.

### II. LES PROPOS INTRODUCTIFS

#### Madame Josiane ZAMBON, Maire de Saint-Louis-de-Montferrand

Madame le maire introduit la rencontre par le rappel que la prévention des inondations sur la Presqu'île est un sujet majeur pour les territoires qui la composent et ses habitants. Depuis 2020, Bordeaux Métropole assure la compétence pour cette mission et le projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île en est une réponse. Les élus de la commune de Saint-Louis-de-Montferrand sont dans une demande d'urgence de confortement des digues face aux phénomènes climatiques. Enfin, elle remercie les riverains impactés par le projet de sauvegarde de la commune pour leur future collaboration dans la mise en place du projet.

## Monsieur Alexandre RUBIO, Maire de Bassens et Conseiller métropolitain délégué à la gestion des risques inondation et technologiques

Monsieur RUBIO a rappelé les enjeux climatiques actuels et l'importance d'agir pour protéger l'ensemble des habitants de la Presqu'île, le territoire le plus vulnérable de la métropole. Il mentionne que Bordeaux Métropole est en charge de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Une stratégie a été mise en place à l'échelle de la métropole et ce projet en est le résultat. Dans le cadre de cette stratégie, la taxe GEMAPI a été instauré à l'ensemble des 28 communes concernées ou pas par le risque d'inondation pour le financement des travaux. Avec un investissement de 12 millions d'euros, 15 kms des jalles ont été réhabilitées pour améliorer l'évacuation de l'eau lors des fortes pluies et la bonne circulation des eaux.

Monsieur RUBIO exprime que les élus sont conscients des contraintes que ces travaux de réhabilitation des digues pourront causer aux riverains, cependant ils ont l'intérêt de protéger tout un territoire, l'ensemble de la Presqu'île. C'est l'état d'esprit dans lequel les élus essaient de porter ce projet pour continuer les échanges dans un climat constructif et apaisé.

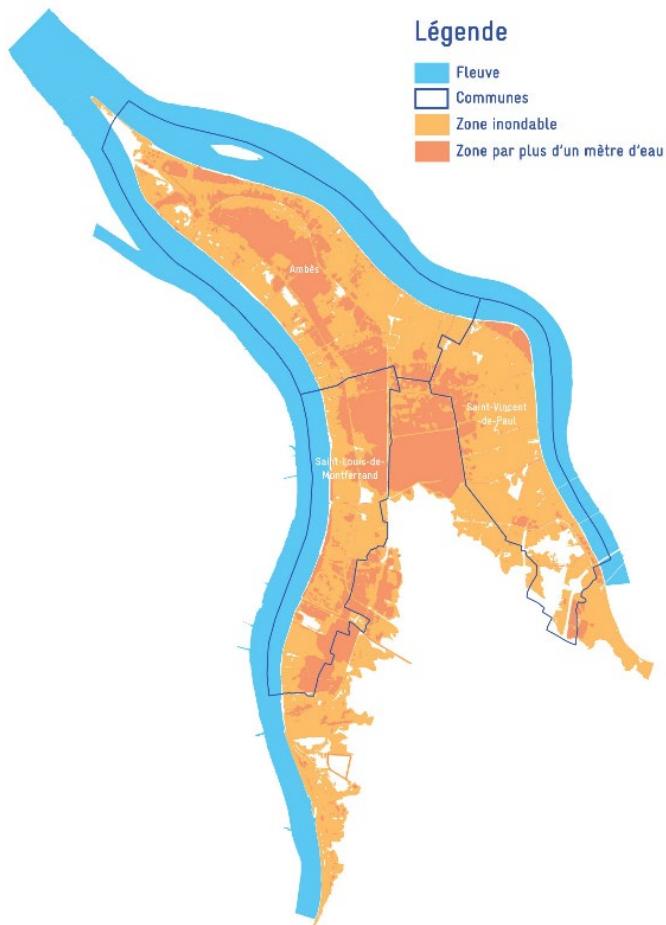
### III. LE PROJET ET LE PROGRAMME DE TRAVAUX

#### Cécile CALAS, cheffe du Service GEMAPI

##### Le contexte du projet

La Presqu'île d'Ambès est le territoire le plus vulnérable aux inondations fluvio-maritimes de la Métropole, qui viennent de l'océan.

Figure 1: Zone inondable sur la presqu'île d'Ambès (pour un événement de type Tempête 1999 + 20 centimètres de surcote en mer, en tenant compte des digues actuelles)



Projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île d'Ambès

Compte-rendu de la rencontre sectorielle à Saint-Louis-de-Montferrand

28 janvier 2025

La carte ci-après présente la zone inondable pour un événement de type tempête 1999 avec vingt centimètres de plus, intégrant une première surcote due au réchauffement climatique. Ce type d'évènement, de caractère centennal, a la probabilité d'une chance sur 100 de se produire chaque année. Toute la presqu'île est concernée et de nombreuses zones seraient inondées de plus d'un mètre d'eau.

Le projet de réhabilitation des digues est un projet de très grande ampleur pour la métropole qui concerne un linéaire de 17 km de digues. Il répond à la stratégie GEMAPI qui vise à globalement réduire la vulnérabilité de tout le territoire de Bordeaux Métropole face aux inondations.

Un dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) a été déposé l'été dernier pour autoriser les travaux. Une réponse est attendue mi -2025 pour un démarrage des premiers travaux le 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Pour rappel, le projet de réhabilitation des digues poursuit plusieurs objectifs :

- Sécuriser les digues
- Rendre les digues accessibles pour l'entretien
- Donner la possibilité de rehausser les ouvrages
- Respecter et restaurer la qualité écologique des berges

## Philippe KERLAN, responsable de centre travaux GEMAPI

### Les phases des travaux

Les travaux à mener sont répartis en 7 secteurs, totalisant 17 kilomètres linéaires situés sur le long de la route et en fond de parcelle sur les 3 bourgs Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.

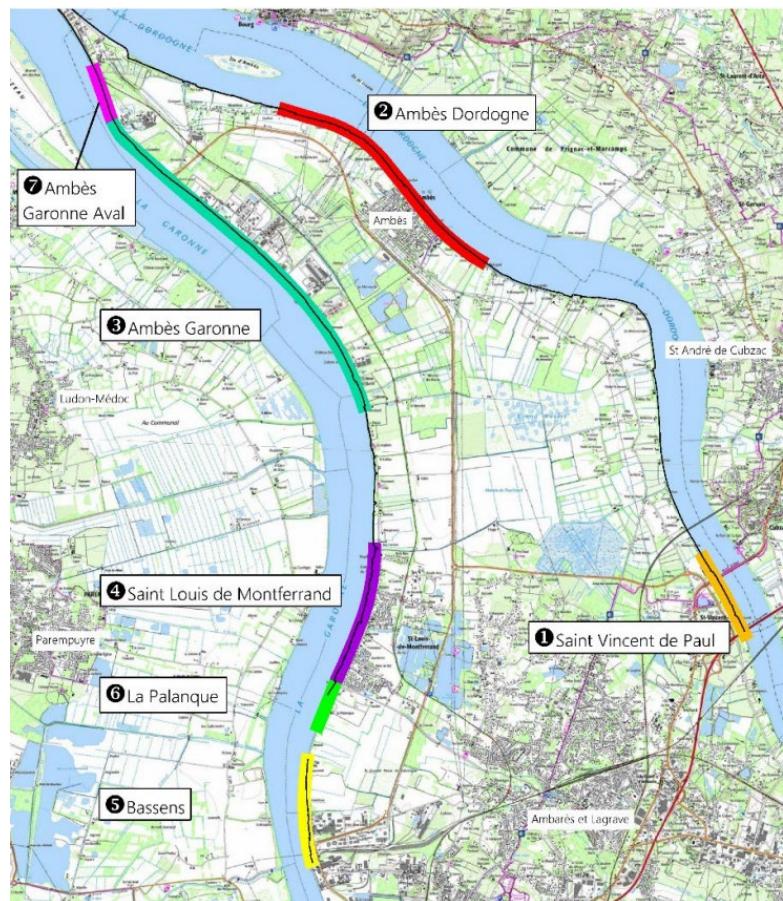
Le projet sera mis en œuvre en 3 phases à savoir :

- **Phase 1** : Ambès Garonne et Dordogne amont, Bassens et Saint Vincent de Paul 1 (2026 – 2027),
- **Phase 2** : Ambès Dordogne aval, La Palanque, Ambès Garonne aval (2028),
- **Phase 3** : Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul 2 et Ambès Bourg (2029).

En termes de typologie, trois types de digues sont distingués : les murets classiques béton qui longent la R10, les murets béton épaulé et les talus de terre.

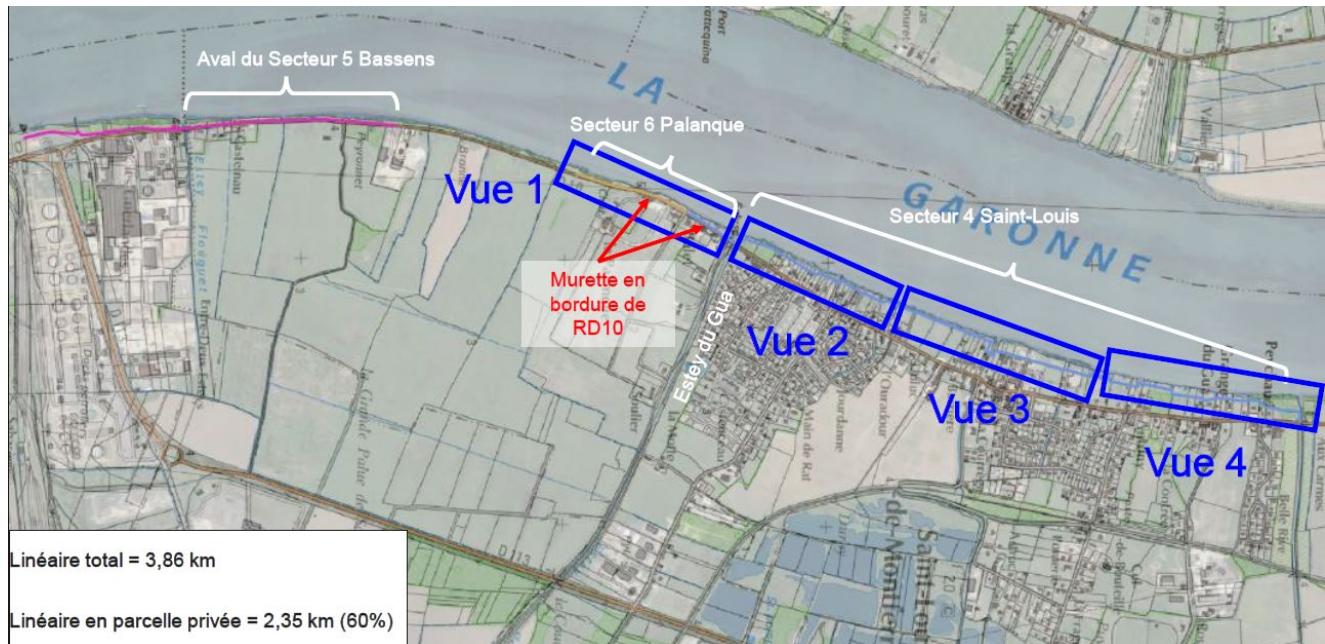
Ces travaux visent à réparer les digues et les berges pour consolider les berges adjacentes aux digues si nécessaire et clôturer la digue du côté des jardins riverains pour sécuriser les parcelles.

Figure 2 : Les secteurs concernés par le projet de réhabilitation des digues



## Yves BUCHWALTER, chef de projet travaux au sein du service GEMAPI

Figure 3 : Solution retenue à Saint-Louis La Palanque



### Les secteurs concernés par les travaux

Deux linéaires sont distingués sur les secteurs impactés par le projet à Saint-Louis-de-Montferrand :

- Un linéaire d'environ 700 mètres pour le secteur La Palanque qui a la configuration de muret de digue et qui longe la route départementale. Sur ce secteur, la création d'une piste n'est pas nécessaire car la route départementale assure ce rôle ;
- Un linéaire sur le secteur de Saint-Louis situé en fond de parcelle.

Concernant les évolutions du projet vis-à-vis de l'avant-projet, des optimisations ont été réalisées pour prendre en compte les contraintes présentées lors des réunions sectorielles de fin novembre 2023. Elles concernent principalement le secteur de Saint-Louis car le secteur La Palanque reste inchangé. Sur ce secteur, une optimisation de la hauteur du remblai arrière est envisagée conduisant à une réduction de l'emprise de 1,65 m en moyenne et ainsi limiter l'emprise au sol qu'occupera la future digue.

Plusieurs emprises sont distinguées, notamment la **bande inactive**, nécessaire pour réaliser l'ouvrage et pour son entretien futur. Cette bande sera neutralisée en supprimant toute la végétation présente car le développement d'arbres peut nuire à long terme à la stabilité du terrain.

Concernant les principales phases des travaux, les fondations de l'ancien mur seront dégagées à la pelle mécanique. La géométrie du futur mur sera plus importante que celle existante afin de répondre aux sollicitations et à une réhausse potentielle du futur ouvrage si cela doit être fait.

Un point particulier dans l'aménagement sera une mise en valeur des vestiges de l'ancien abattoir d'un site existant. Actuellement, le bâtiment est à l'abri de la végétation. Ceinturé par la digue, l'espace sera dégagé pour être aménagé par un chemin piéton, des bancs et des tables pour permettre de pouvoir profiter du site.

Sur le secteur de Saint-Louis, la contrainte principale est de réaliser la piste d'accès à l'arrière du mur. L'accumulation de flottants qui se forme régulièrement devant le mur côté Garonne, rend sa circulation très difficile et qui nécessiterait un entretien permanent. Dans un second plan, une clôture délimitera l'emprise de l'activité et les propriétés privées.

## **Le programme des travaux**

Le bureau d'études propose de réaliser des tronçons homogènes de 400 mètres maximum, réalisés en différentes phases de travaux. Un tronçon doit être terminé avant qu'un autre ne soit entamé à l'avancement et chacun sera en chantier pendant environ 3 mois.

Sur le premier tronçon, la situation est confortable car il touche la route départementale qui permet la circulation et l'accès en permanence avec le matériel nécessaire pour la réalisation des travaux. Une piste sera réalisée pour garantir la circulation le long de cette route. Cette piste se fera sur l'emprise de la bande inactive et de la future piste libérée.

## **IV. 1<sup>er</sup> TEMPS DE QUESTIONS – RÉPONSES**

### *Des questions relatives à la hauteur de la digue*

Question : Pourquoi ne pas prévoir une digue plus haute dès à présent ?

Réponse : Dans un point de vue technique, la réhausse de la digue n'est pas prévue à ce jour. En effet, il y a besoin potentiellement de réhausser cette digue de plusieurs centimètres mais il n'est pas autorisé par l'Etat de le faire sans une compensation, sans un lieu de stockage ailleurs. Le cas échéant, le volume d'eau serait envoyé sur d'autres territoires.

### *Des questions concernant à la bande active*

Question : Pourquoi ne pas utiliser l'aubarède sur certains secteurs pour construire la digue et éviter d'empiéter sur les propriétés ?

Réponse : D'un point de vue technique, la maîtrise d'ouvrage confirme que les argiles sur les berges ne sont pas stabilisées. Le sous-sol côté berges présente de gros risque de tassement dans le temps et donc de potentiels problèmes sur l'ouvrage. La solution présentée durant l'exposé est la meilleure solution pour la pérennité et la sécurité des digues.

Question : La piste sera circulable en permanence ? Cela veut dire que nous allons avoir des vélos devant la maison, devant la fenêtre ?

Réponse : Le seul service habilité à circuler sur la piste sera le service d'entretien. Chaque point d'entrée et de sortie sera contrôlé avec un portail. Cet accès est nécessaire pour des questions d'entretien et de gestion future de la digue, pour pouvoir y intervenir à tout moment, en cas d'alerte, en cas de défaillance ou d'un problème. L'objectif est de réaliser un entretien deux fois par an.

## **V. LA STRATÉGIE FONCIÈRE**

### **Cécile CALAS, cheffe du Service GEMAPI**

#### **La maîtrise foncière**

Le linéaire de digues de la Presqu'île est en quasi-totalité en propriété privée, notamment en fond de parcelle. Afin de pouvoir intervenir, Bordeaux Métropole doit obtenir la maîtrise foncière, c'est-à-dire le droit d'occuper et de gérer la partie de ces terrains nécessaire aux aménagements. Une réelle difficulté est constatée concernant les usages installés dans les digues sans forcément prendre en compte leur caractère d'ouvrage de protection contre les inondations. Par exemple, des cabanons, des stockages, des garages et des potagers ont été recensés sur les digues. En effet, le projet de réhabilitation des digues impacte l'usage des jardins tel qu'il est aujourd'hui.

À l'automne 2023, lors des premiers temps de concertation, deux options ont été présentées : soit une servitude, soit l'acquisition du foncier.

Après la réponse des services de l'Etat, deux solutions ont été ainsi retenues et validées en délibération en juillet 2024 :

- Acquisition du foncier par Bordeaux Métropole, à l'amiable ou si besoin par voie d'expropriation dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les digues localisées dans les 3 bourgs (Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul), et en dehors des bourgs lorsque le projet impacte le bâti existant ;
- Instauration d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) pour les digues situées le long de la route.

Seules les parties de terrain nécessaires aux travaux et à la conservation des ouvrages seront soumises à la SUP ou à l'acquisition :

- La berge sur le fleuve
- L'emprise au sol de la digue
- L'emprise de la bande inactive
- L'emprise de la piste de circulation des véhicules de chantier

La SUP est créée par arrêté préfectoral. Elle concerne 12,5 km des digues, soit le 74% du linéaire des travaux. Dans ce périmètre, Bordeaux Métropole bénéficiera de droits qui lui permettront d'accéder aux parcelles privées pour effectuer la surveillance, l'entretien et les travaux nécessaires sur les digues. Aussi, l'arrêté préfectoral fixera les règles que les propriétaires devront respecter dans le but d'assurer la conservation des ouvrages et pour que Bordeaux Métropole puisse réaliser ses missions des interdictions de construire, d'effectuer de nouvelles plantations, de stocker du matériel, etc.

Les acquisitions concerneront 4,5 km des digues, soit le 26% du linéaire des travaux. Elles se feront à l'amiable en premier lieu, et si besoin, en cas de désaccord, par voie d'expropriation dans le cadre d'une DUP.

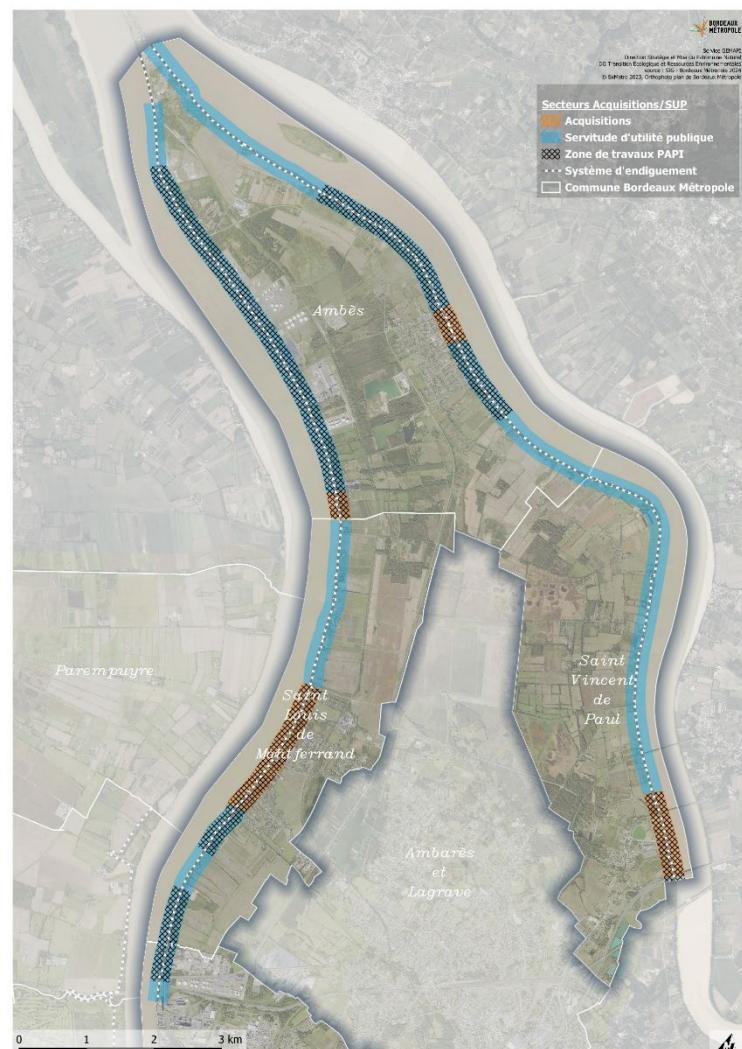
## Les prochaines étapes

Concernant les habitants des parcelles du bourg de Saint-Louis-de-Montferrand, une première étape de levé topographique par drone aura lieu au premier semestre 2025. L'information de cette opération avec la précision des dates sera communiquée par courrier.

Au second semestre 2025, un négociateur foncier de Bordeaux Métropole prendra contact avec les propriétaires de manière individuelle pour proposer une cession à l'amiable.

Parallèlement, une enquête publique unique pour la DUP et les autorisations environnementales doit avoir lieu mi-2025. Durant cette étape, le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie et toute personne intéressée aura la possibilité d'être entendu par un commissaire enquêteur qui prendra en compte ses remarques. Au terme de cette enquête publique, le commissaire enquêteur doit rendre un rapport et ses conclusions motivées. Enfin, concernant les propriétaires des parcelles sur lesquelles la digue est située le long de la route, une enquête publique pour la servitude aura lieu en mi-2025.

Figure 4 : Stratégie foncière retenue



Le site de la participation dédié au projet est accessible pour vous exprimer. L'adresse mail [centregemapi@bordeaux-metropole.fr](mailto:centregemapi@bordeaux-metropole.fr) reste à votre disposition pour contacter l'équipe en cas de questions particulières sur les parcelles.

## VI. 2<sup>e</sup> TEMPS DE QUESTIONS - RÉPONSES

### *Des questions relatives aux procédures*

Question : L'enquête publique pour la DUP est-elle préalable à la prise de contact du négociateur ? Dans quel ordre cela sera fait ?

Réponse : Les négociations pour les acquisitions amiables pourront débuter avant l'enquête publique pour la DUP. Les négociateurs fonciers de Bordeaux Métropole prendront contact avec les propriétaires dès que les plans d'acquisition seront finalisés et que la Direction Immobilière de l'Etat aura rendu son avis sur la valeur des terrains.

Question : A quel moment contacter le notaire ?

Réponse : C'est en principe le notaire de Bordeaux Métropole qui rédige les actes de ventes, mais si le propriétaire vendeur le souhaite, son notaire peut être associé à cette rédaction. Les propriétaires peuvent contacter leur notaire dès maintenant s'ils souhaitent être conseillés.

Question : Quelle est la zone d'acquisition sur le bourg de Saint-Louis ?

Réponse : La zone d'acquisition démarre à l'embouchure du Gua jusqu'à l'embouchure de la jalle Peychaud.

### *Des questions concernant les travaux et ses impacts*

Question : Quelle solution pour contourner l'usine de traitement des eaux car la piste va passer à proximité ?

Réponse : La piste sera interrompue au droit de l'usine avec la création d'une piste d'accès de part et d'autre via l'avenue de la Garonne.

Question : Quelle méthodologie pour démonter l'ancien ouvrage pour ne pas mettre en péril les bâtis, les habitations, les maisons qui sont en proximité ?

Réponse : Tout d'abord, un choix sera réalisé en termes de matériaux notamment dans les méthodes de compactage. Les matériaux argileux notamment peuvent être compactés sans vibration. Des exigences contraignantes sur les méthodes utilisées seront imposées aux entreprises. Ce sera notamment le cas pour la démolition de la murette. A ce jour, un dispositif systématique de surveillance des vibrations sur les bâtis n'est pas encore prévu, mais ce point de vigilance est pris en compte notamment pour les bâtis qui sont les plus proches de la zone des travaux.

Des constats d'huissiers préalables sur les bâtis seront réalisés pour protéger des éventuelles conséquences des travaux.

Question : Quel impact des travaux sur le visuel du rendu final de la digue ?

Réponse : L'objectif est de ne pas bloquer la vue sur le fleuve. Pour précision, la digue actuelle ne sera pas réhaussée. Il n'y aura donc de perte de la visibilité.

Question : Combien d'habitants sont protégés par ces travaux ?

Réponse : Ce projet vise à protéger l'ensemble des 6 200 habitants de la Presqu'île.

Question : La clôture de la digue sera-t-elle rigide ? Les riverains expriment la crainte de cambriolage ou de vandalisme

Projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île d'Ambès  
Compte-rendu de la rencontre sectorielle à Saint-Louis-de-Montferrand

Réponse : Cet aspect n'est pas déterminé à ce jour. La clôture sera fermée tout le long des parcelles. Des portillons pourront être installés. L'objectif n'est pas d'accentuer les risques de vandalismes des propriétés.

Question : Que faire du linéaire de digue situé derrière le City Stade et derrière l'école maternelle ? La digue sera-t-elle remplacée ?

Réponse : Sur ce secteur, la digue sera refaite entièrement car actuellement son état est qualifié de non stable. Elle est en effet constituée de matériaux non étanches et hétérogènes susceptibles de générer des passages d'eau dans le temps.

Question : Comment l'eau sera-t-elle évacuée dans le cadre du projet ?

Réponse : Un travail de recensement des clapets a été réalisé sur l'ensemble du linéaire pour vérifier leur état. Au total, 150 clapets ont été identifiés. L'ensemble des clapets sera repris pour le tronçon de la digue sauf le cas exceptionnel où le clapet n'aurait plus de fonction ou d'usage. Une gestion sera garantie au quotidien pour avoir des clapets en bon état.

Question : Quel passage au niveau du pont pour aller au rond-point des pompiers ? La route suffisait comme digue ?

Réponse : Dans ce cas spécifique, la route sera utilisée comme piste.

Question : L'entretien des clapets sera maintenu ? Qui en sera en charge par rapport à l'envasement ?

Réponse : L'entretien des clapets sera assuré par un prestataire dédié qui aura des obligations de surveillance et de désenvasement régulier. Dès qu'un coefficient supérieur à 100 sera atteint, une vérification de la totalité des clapets sera réalisée. L'objectif est de pouvoir entretenir la digue et d'y travailler en cas de travaux d'urgence.

Question : Les ouvrages ont été réparés l'année dernière. N'est-il pas trop tôt pour les réparer ?

Réponse : Des travaux sur certains ouvrages ont été réalisés par Bordeaux Métropole et la SABOM, comme celui de la jalle de Peychaud, par exemple. Ces travaux ne seront pas refaits.

Question : Quel devenir des anciens abattoirs ? Pourquoi y-a-t-il une exception avec ce bâtiment ?

Réponse : A l'issue des travaux, la végétation sera éliminée pour pouvoir créer à la fois la piste, qui permet la circulation des piétons et des riverains, ainsi que l'entretien. Le bâtiment sera sécurisé par la mairie et on pourra accéder librement autour de cette piste. Il sera conservé pour garder les traces historiques. Il n'y aura pas de talus sur ce secteur.

Question : Les riverains ont la crainte que les berges s'érodent au niveau de l'embouchure du Gua.

Réponse : Des travaux de confortement des berges n'ont pas pu être finalisés dans le cadre des travaux de l'automne 2024. Des aménagements complémentaires sont à faire dans le cadre de ce projet, prévus en mars 2025.

## *Des questions sur la hauteur des digues*

Question : Quelles actions sont prévues face aux surverses ?

Réponse : La digue est conservée à une altimétrie constante, l'ouvrage sera surversé. Pour protéger l'ouvrage surversé, la piste qui est à l'arrière de l'ouvrage, sera renforcée pour accepter que l'eau puisse s'écouler dessus sans entraîner les matériaux qui constituent la piste. Le talus sera également protégé avec des matériaux adaptés comme l'enrochement des pierres en cages métalliques.

Question : Quelle hauteur de la digue après les travaux ? La digue dans son ensemble sera-t-elle rabaissée ?

Réponse : L'idéal est d'avoir des hauteurs constantes, de combler les points bas et d'écrêter pour avoir des hauteurs homogènes. Cela permet de retarder les points d'entrée d'eau.

Question : Pourquoi ne pas l'ajuster sur les points hauts ?

Projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île d'Ambès

Compte-rendu de la rencontre sectorielle à Saint-Louis-de-Montferrand

Réponse : La collectivité n'a pas autorisation de l'Etat pour réaliser des digues plus hautes.

Question : Dans la zone du bourg où la digue se situe à proximité du City Stade et des écoles, la digue est au-dessus de la cote 4.85 NGF. Les écoles sont bien protégées ?

Réponse : L'altimétrie du mur existant supérieure à la cote 4.85NGF représente un linéaire de 80m avec une valeur maximum à 4.88NGF sur les 3860m repris

### *Des questions relatives à l'accès à l'eau*

Question : En tant que riverain, devons-nous continuer l'entretien ? Aurons-nous accès à l'eau ?

Réponse : Le fauchage est prévu annuellement à la fin mars et au début octobre pour respecter le volet environnemental et prioriser la protection des espèces. La Métropole proposera dans certains cas (accès carrelet par exemple) de maintenir au profit du propriétaire initial un droit de passage, sur l'emprise acquise, avec l'installation d'un portillon pour permettre l'accès aux berges.

Question : Que fait-on d'une pelle condamnée et qui fait une réserve d'eau dans un terrain nuisible pour tous ? Est-il question de reconstruire cet empellage ?

Réponse : Dans le cadre des premières étapes de ce projet, les ouvrages hydrauliques et les ouvrages traversants ont été répertoriés. Cet empellage fait partie d'un ouvrage traversant qui passe sous la digue. Le projet compte rétablir la grande majorité des ouvrages, c'est-à-dire les clapets et l'empellage lorsqu'ils sont dans la digue. Si les riverains ont connaissance d'un ouvrage oublié, il est important de transmettre l'information à Bordeaux Métropole à l'adresse [centregemapi@bordeaux-metropole.fr](mailto:centregemapi@bordeaux-metropole.fr)

Question : Que se passe-t-il quant à l'accès à l'aubarède par des personnes extérieures ?

Réponse : A chaque entrée et sortie de la piste, des portails seront installées afin d'éviter l'accès des personnes extérieures. En complément, des clôtures seront installées en fond de jardin tout le long de la piste.

